SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 53.

DE DUNKERQUE.

Prix de quelques denrées du 10 *au* 20 *Juin* 1768.

LE bled blanc de Flandres 35 l. *la raſiere.*

Eau-de-vie de Bordeaux, de la Rochelle, d'Oleron & de l'Iſle de Ré, 31 ſ. 3 d. *le pot.*

Huile fine de Provence & d'Italie, de 55 à 58 ſ. *le pot*; huile commune d'Eſpagne, de 44 à 45 ſ.; huile de navette, 48 l. *la tonne.*

Sel gris de Seudres, de 4 l. 15 ſ. à 5 l. *la raſiere.*

Sucre blanc de S. Domingue, de 30 à 44 l. *le quintal*; ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 25 à 29 l.; café de la Martinique, 20 ſ. *la livre*; café de Saint Domingue, 19 ſ.; indigo cuivré, de 5 à 7 l.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 18 au 22 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 5 Navires François & 4 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Saint André*, Capitaine *Bardel*, du Havre, venant de Marſeille, avec ſavon, huile, coton, vin & autres marchandiſes d'épiceries & drogueries; le *Saint Jacques*, Capit. *Benard*, de Saint-Briac, venant de Bordeaux, chargé de vin & farine; l'*Hirondelle*, Capitaine *Macé*, auſſi de Saint Briac, venant d'Oleron; le *Comte de Rohault*, Capitaine *Caſtel*, de Saint-Valery-ſur-Somme; l'*Aimable Magdeleine*, Capitaine *Pinel*, de Cherbourg, venant tous deux de Marennes, chargés de ſel, ainſi que le précédent; des Etrangers, les *Deux Amis*, Capitaine *Tompſon*, venant de Corck, avec beurre, bœuf ſalé & autres marchandiſes; la *Demoiſelle Hendrina*, Capitaine *Pieters*, Hollandois, venant de Cette avec vin & eau-de-vie; le *Dragon*, Capitaine *Guyot*, Eſpagnol, ainſi que le ſuivant, venant auſſi de Cette, chargé de vin; la *Notre-Dame de la Cicille*, Capitaine *la Montagne*, venant de Rouen, en relâche pour aller à Bilbao.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps, 8 Navires François & 2 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Syrene*, Capitaine *Boutard*, allant à Lisbonne avec diverſes marchandiſes; la *Bonne Société*, Capitaine *Moley*, du Havre, allant à l'Iſle Saint-Pierre & Miquelon, chargé de farine; le *Saint Aignan*, Capitaine *Benard*; la *Marie-Anne*, Capitaine *Bouron*, allant tous deux à Rouen avec le reſte de leur chargement pris à Bordeaux; le *Duc d'Harcourt*, Capitaine *Poitevin*, venu de Cette en relâche, parti pour Honfleur; la *Louiſe*, Capitaine *Mandret*; le *Gonidec*, Capitaine *Viollant*; les *Deux Freres*, Capitaine *Turbé*, allant à Nantes, à la Rochelle ou à Bordeaux ſur leſt; des Etrangers, le *Jeune Regnier*, Capitaine *Hendrick*, allant à Amſterdam avec ſucre & café; l'*Alberdina*, Capitaine *Berena*, allant à Caën avec le reſte de ſon chargement pris à Rotterdam.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 11 au 17 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 17 Navires Fraeçois & 6 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Diane*, Capitaine *Vinée*, venant de Cayenne; la *Veſtale*, Capitaine *Denis*; l'*Uliſſe*, Capitaine *Bellinger*, venant tous deux des Cayes; l'*Eleonore*, Capitaine *Ray*, venant de Leogane; le *Chaumont*, Capitaine *Morin*, venant du Port-au-Prince; le *Duc de Choiſeul*, Capitaine *Samoual*, venant du Cap, chargé avec les autres de 2278 bariques 43 quarts de ſucre brut, terré & tête, 702 futailles 12 bariques 215 quarts 29 ſacs 1 ancre de café, 13 futailles 35 bariques 5 quarts d'indigo, 231 balles & ballots de coton, 2 boucauts 19 bariques 9 quarts 1 ſac de cacao, 16000 livres de bois de campêche, 126 madriers de bois d'acajou, 327 buches de bois de Gayac, ſyrop, confitures & cuirs ſecs en poil, la *Catin*, Capitaine *François Renaud*, venant d'Oſtende, chargé de différentes marchandiſes; la *Jeune Baſtienne*, Capitaine *Thomas Drouillard*; la *Vendangeuſe*, Capit. *Jean Moiſeau*, venant tous deux de Lisbonne avec huile d'olive & cocos; l'*Inconnu*, Capit. *Jean le Veu*; l'*Union*, Capitaine *Etienne Mirambeau*; la *Mignonne*, Capitaine *Gabriel le Veu*; la *Coquette*, Capitaine *Jean Gouallen*, venant tous quatre de Bayonne, chargés de reſine, goudron & jambons; la *Sainte Roſe*, Capitaine *Louis de Leter*, la *Société*, Capitaine *René Querfontaine*, venant tous deux d'Oleron, charges de vin; le *Saint Michel*, Capitaine *Jean Thebaud*, venant de Redon, chargé de plomb des mines de Pompean; la *Magdeleine*, Capitaine *François Guier*, venant de Rouen avec toile cirée & fayance; des Etrangers, le *Jeune Samuel*, venant d'Oſtende; le *Jeune Jacob*, venant d'Amſterdam, chargé de diverſes marchandiſes; les *Six Freres*, venant de Holmſtrandt, chargé de planches, mâtereaux & barres d'anſpect; la *Catherine*, venant de Stockholm, avec goudron, brai gras, acier, cuivre

rouge & planches de ſapin; la *Fortune*, Eſpagnole, ainſi que le ſuivant, venant de Bilbao, avec fer en barres, chocolat & vin; la *Rachetée*, venant du Havre ſur leſt.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port dans le même eſpace de temps 16 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, la *Marie-Anne*, Capitaine *la Salle le Marié*, allant en Guinée; *le Prince de Condé*, Capitaine *Etienne Semelin*; le *Triomphe de l'Harmonie*, Capitaine *Jacques Lemoine*; le *Courier*, Capitaine *Georges Guenego*; le *Saint Etienne*, Capitaine *Antoine de Queſne*; la *Félicité*, Capitaine *Simon le Franc*; le *Saint François*, Capitaine *Simon Vitar*; la *Providence*, Capitaine *Jean le Gal*; la *Magdeleine-Marthe*, Capitaine *Robert le Pontif*; la *Marie-Anne*, Capitaine *Charles Amelin*; l'*Union*, Capitaine *Robert Chevreuil*; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Joſeph le Franc*; la *Jeune Catherine*, Capitaine *Joſeph Benoiſt*; la *Ducheſſe de Choiſeul*, Capitaine *Paul Prado*; l'*Auguſte Thereſe*, Capitaine *Mathurin Baudouin*; la *Magdeleine Eliſabeth*, Capitaine *Jean Parmentier*, allants à Calais, à Saint-Valery, à Rouen & au Havre, chargés de froment; la *Dame Eliſabeth Clara*, Capitaine *Wiſe Heſſel*, allant à Hambourg, avec peaux de veau corroyées, cuirs tanés, pierres à fuſil, coton, miel, ſyrop, ſucre brut & terré, porcelaines, poivre, indigo, thé & café.

DE BAYONNE.

Exportation.

Du 6 au 13 Juin 1768, il a été exporté de cette Ville par 9 Bâtimens Eſpagnols & 9 François, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour le *Ferol*, 2100 conques de froment, 480 ſacs de farine & 100 planches de pin; pour *Saint Ander* 600 quintaux de cordages, 5 milliers de brai ſec & 16 barils de goudron; pour *Bilbao*, 2 milliers de brai, 6 milliers de bouchons, 4 ballots de balloterie & 400 planches de pin; pour *Louanco*, 8 bariques de vin, 11 balles de balloterie, 3 milliers de brai & 12 barils de goudron; pour *Betanſos*, 10 milliers de brai ſec, 10 balles de papier & 17 balles de balloterie; pour *Porto* en Portugal, 90 milliers de brai ſec, 34 barils de goudron, 5 balles de papier & de mercerie; pour *Cadix*, 60 bariques de goudron, 20 bariques de cloux & 200 quintaux de fer; pour *Dieppe*, 1250 conques de froment; pour l'*Orient*, 60 bariques de vin, 10 mill. de brai ſec & 1000 planches de pin; pour *Breſt*, 40 milliers de brai ſec, 40 bariques de brai gras & goudron & 7 balles de marchandiſes; pour *Nantes*, 40 quintaux d'huile de térébenthine & 120 planches de pin; pour *Auray*, 240 quintaux de fer, 23 milliers de brai ſec & reſine, 20 barils de goudron & 1500 planches de pin; pour *Saint Briac*, 20 bariques de vin, 140 milliers de reſine, 10 bariques de goudron & 400 planches de pin; pour *Noirmoutiers*, 18 milliers de brai & reſine & 1000 planches de pin.

Importation.

Il eſt entré dans ce même Port & pendant le même eſpace de temps, 13 Bâtimens Eſpagnols, dont 8 venant de Saint Sébaſtien, 2 de Saint-Jean-de-Luz, 1 de Porto-Novo, 1 de Saint Ander ſur leſt & 1 de Bilbao, avec 28 balles, futailles & caiſſes de différentes marchandiſes, 2 Danois, l'un venant de l'Orient & l'autre de Bordeaux ſur leſt; 1 Hollandois, venant de Saint-Sébaſtien, avec 100 fromages & leſt, & 9 François, dont 1 venant de Saint-Jean-de-Luz, 1 d'Aviles, 1 de Nantes, tous trois ſur leſt, 1 de Dunkerque, avec 105 ballots ou ballotins de différentes marchandiſes, 1 de Bordeaux avec 14 bariques de vin, 6 caiſſes, 30 bariques de terré & 76 bariques de ſucre & de cacao, 1 de Saint Sébaſtien, avec 10 bariques de vin de Malaga, 60 quintaux de fer & 100 pierres à meule, 1 de Nantes, avec 85 tonneaux de chanvre, 120 balles de toile, 7 milliers d'ardoiſes & 40 pots de beurre, 1 de Saint-Gilles & 1 du Perrai, avec 93 muids de ſel.

DE MARSEILLE.

Arrivée *de Navires.*

Du 6 au 12 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 43 bâtimens François & 21 Etrangers; des premiers, le Navire la *Toiſon d'Or*, Capitaine *Jean-Antoine Jaubert*, de Martigues, venoit de la Martinique, chargé de ſucre, café, coton & bois de campêche; les autres venoient de Middelbourg, de Saint-Pierre & Miquelon, de Nantes, de Vannes, de l'Orient, de Bordeaux, de Cadix, de Salé, de Safi, d'Alexandrie, d'Alexandrette, d'Acre, de Smyrne, de Conſtantinople, de Patras, de Loriſtan, de Malthe, de Falconara, de Trapano, de Terra-Nova, de Livadie, Golphe de Lepanthe, de Tarente, de Sainte-Euphemie en Calabre, de Civita-Vecchia, de Porto-Farino, de Mahon, de Carthagene, de Palamos, de Tarragone, de Tortoſe, de Vineros, de Biſceglia, de Barcelonne, d'Almazaron, de Lalicate, de Layaſſe, de Mayoure, de Cagliari, de Gênes, de Calvi, de Savonne, de Nice, de Caſſis, de Narbonne, de Cette, d'Agde & de Toulon, partie en leſt, partie chargée de grains, huile & autres marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 53 bâtimens François, & 13 Etrangers; des premiers, le Navire le *Théſée*, Capitaine *Pierre-André Mathieu*, de Marſeille, alloit en Guinée; les autres alloient à Menton, à Martigues, à Toulon, à Frejus, à Hieres, à Cannes, à Saint Tropès, à Cette, à Arles, à Bandol, à Agde, à Genes, à Nice, à Antibes, en Corſe, à San Remo, à Cagliari, à Anconne, à Livourne, à Civita-Vecchia, à Bormes, à Naples, à Barcelonne, en Barbarie, à Smyrne, à Cadix, à la Rochelle, à Dunkerque & à Hambourg, chargés de différentes marchandiſes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 9 Juillet.

AGRICULTURE.

SUITE *des Expériences exécutées aux environs de Barjols & de Digne*, &c.

EXPÉRIENCE N°. 3.

Légumes, Racines, Grains du printemps désignés sous un seul numéro.

ON a formé dans le milieu des plates-bandes, des expériences précédentes, des rangées uniques en diverses productions, on les a élevées sans arrosement & avec la charrue, selon la méthode rapportée dans les Journaux précédents. On a cependant mieux préparé la terre.

Après la premiere ou la seconde culture, suivant le temps convenable à chaque production, on a fait une grande raie dans le milieu de la plate bande avec la charrue à versoir; on a approfondi le labour par un trait de cultivateur donné dans la même raie; on a ensuite mis du fumier dans ce sillon, lorsqu'on l'a jugé nécessaire; puis on a formé un billon de deux tours de charrue, sur lequel le Laboureur a fait une petite raie dans laquelle on a répandu la semence qui a été recouverte avec la bêche, parce qu'il n'étoit pas possible de faire marcher le cheval sur le billon à côté de la petite raie.

Sur les plates-bandes destinées aux racines, au maïs & à la caramboche, on a approfondi le labour sur les trois raies du milieu de la plate-bande, & on a mis le fumier dans les deux raies à côté de celle du milieu.

Je dirai, pour éviter les répétitions sur chaque article, que les productions semées en Mars, ont été cultivées à la fin de Mai. Les autres vers le commencement de Juin, en Juillet & à la fin d'Août, suivant qu'il a paru nécessaire. Je dirai encore que ces expériences ont eu peu de succès, la plupart à cause de la secheresse, qui comme nous avons dit, a duré depuis la mi-Février jusqu'au 21 Mai, & qui nous a obligés à semer hors de saison plusieurs de ces productions.

LUPINS.

Le 4, le 29 Mars & le 4 Mai, on a semé des lupins sur numéro 2; on n'a point employé d'engrais. Ce legume a été répandu à quatre ou six pouces de distance. Il n'a été ni sarclé ni cultivé, conformément aux regles particulieres, il n'a pas réussi; l'expérience du 4 Mai, n'a presque rien donné.

Rang. 90 toises... Produit, 3 l. 14 onces.

TRIMOY.

Ce bled a été semé très-dru le 7 Mars sur numéro 2, & le 14 sur numéro 1. On a employé pour le premier du fumier de pigeon, & du fumier d'écurie préparé pour le second. Le trimoy a levé & meuri très-tard, il paroissoit clair semé, il a été échaudé.

Longueur totale des rangs, 121 toises. Produit, 12 liv. à 2 ß. la liv. 1 ℔ 4 ß.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Vesce.

Elle a été semée le 11 Mars sur numéro 2. On a employé du fumier de pigeon sur une partie du terrein, l'autre avoit été amandé depuis deux ans avec du fumier d'écurie préparé. Semence 2 liv. Les plantes ont été plus petites, mais plus précoces sur le terrein amandé avec le fumier de pigeon.

Rangs, 180 toises. Produit, 37 l. à 1 ß 9 d. la liv. 2 ℔ 12 ß 5 d.

Pois blancs.

Mélange de pois suisses & de pois quarrés.

Le 12 Mars on sema des pois sur numéro 2, & le 6 Avril sur numéro 1. Le terrein de la premiere expérience avoit été amandé deux ans avant avec du fumier d'écurie préparé. On répandit pour l'autre un engrais pareil & quatre fois plus de semence qu'il n'en falloit. Ces légumes furent bien éclaircis par les rats; il resta à peine la quatriéme partie des plantes nécessaires sur la premiere expérience, mais suffisamment pour la seconde. On trouva le moyen de se débarrasser des souris. (a)

La premiere expérience, eu égard aux plantes qui avoient été coupées, a produit beaucoup plus que l'autre.

Rangs, 119 toises. Produit, 19 liv. 8 onces, à 2 ß la liv. 1 ℔ 19 ß.

Pois d'Auvergne.

Ces pois furent semés très-dru le 6 Avril, à côté des premiers. On employa le même engrais que pour ceux de la seconde expérience ci-dessus, ils essuyerent le même accident. Semence 1 liv. 6 onces.

Rangs, 90 toises en tout. Produit 13 liv. pesant à 3 ß la liv.

Comme on les vend à Marseille, 1 ℔ 19 ß.

Il y a apparence que ces pois réussiroient très-bien en Provence dans une saison favorable.

Lentilles de la haute Provence, Lentilles d'Auvergne.

Vers le 12 Mars on sema des lentilles sur numéro 2. Le terrein avoit été amandé deux ans avant avec du fumier d'écurie préparé. Semence, 1 liv. 3 onces. Les lentilles parurent clair semées: celles d'Auvergne meurirent sept ou huit jours avant les autres, & ont produit environ un quatriéme de plus. Les deux especes ont été également parfaites, mais le produit a été très-modique.

Rangs, 180 toises. Produit 17 liv. 12 onces, à 2 ß la liv. 1 ℔ 15 ß 6 d. Celles d'Auvergne valent pourtant 3 ß à Marseille.

La suite à l'Ordinaire prochain.

Nouvelles Observations

De l'Anonyme qui signe Hic Fame, *sur les vers à soie.*

Il est bon, pour la graine, de conserver autant de mâles que de femelles, non qu'un mâle ne puisse servir à deux femelles, même à plus, comme il est dit dans ce traité, mais il est certain qu'il n'est pas si vigoureux, & que par conséquent la graine n'en seroit pas si bonne; dès-lors qu'on admet, comme je le crois moi-même, qne la graine produite par une femelle accouplée, est mieux fécondée, & meilleure que celle de la femelle qui n'aura pas été accouplée; mais il est certain que celle-ci donneroit des œufs qui produiroient des vers, quoique notre Auteur dise qu'ils ne se développeroient pas, c'est même la seule considération qui puisse l'autoriser à conseiller de faire servir un mâle à plusieurs femelles, cet accouplement n'étant pas bien important, pour moi je pense que ces œufs iroient en dégénérant, c'est une expérience à faire qui

(a) *J'ai enfin découvert, ainsi que je l'avois soupçonné, que c'étoit les souris qui avoient fait tant de degât les années précédentes sur mes expériences en pois & en maïs. Après avoir employé inutilement cette année divers moyens pour me débarrasser de ces animaux, je mis sur les rangées en pois, de petits pieges de fer & à ressort, à-peu-près dans le goût de ceux qu'on emploie pour prendre les renards; je mis pour apas un petit morceau de lard brûlé, ou un quartier de noix. On plaçoit les pieges à l'entrée de la nuit. On prit des souris un peu plus grosses que celles qui habitent les maisons, & les degâts cesserent.*

mérite d'être suivie ; car s'il étoit reconnu que l'accouplement ne fût pas nécessaire, on épargneroit la moitié des cocons qu'on conserve pour graine, ce qui me donneroit lieu de douter que cet accouplement fût utile, c'est qu'en rangeant les vers à soie dans la classe des autres papillons, qui s'accouplent le plus souvent, mais fort inutilement, puisque sans cela la femelle dépose ses œufs qui n'en sont ni moins féconds ni plus dégenérés, j'invite les amateurs à suivre cette observation, à laquelle je me propose de m'appliquer cette année, si mon âge & mes occupations me le permettent.

Les inconvéniens qu'on allégue contre la coutume adoptée & suivie par-tout, d'enfiler les cocons en chapelet pour attendre le développement des papillons, ne me paroissent pas bien importans, il faudroit être bien mal adroit pour percer la feve, y ayant une épaisseur considérable qui la couvre, la matiere visqueuse que rend le papillon en sortant, qui tombe sur son cocon, & peut découler sur ceux qui lui sont inférieurs, ne leur fait aucun tort ; si ces cocons sont déjà percés, il n'y a point de mal, cette matiere se seche promptement, & n'empêche pas qu'on ne les carde, & même en les savonans, on peut les filer comme les autres sans être cardés ; lorsqu'on sçait les développer & les étendre pour les placer à la quenouille, ils se filent aussi facilement que s'ils étoient cardés, à l'égard de ceux qui ne seroient pas percés, cette liqueur n'empêche pas le papillon d'en sortir, il n'est pas décidé que l'endroit où est tombée cette liqueur, sera préciſément le point que le papillon choisira pour sa sortie, & en ce cas il n'y auroit toujours point d'inconvénient, car cette liqueur est celle dont le papillon se sert pour amolir sa soie à l'endroit qu'il veut percer, & quoiqu'elle vienne d'un autre papillon, qu'elle se soit sechée & paroisse durcie, elle est beaucoup plus facile à détremper que la soie même, & le papillon qui sort, trouvant la soie qui est sous cette gomme déjà adoucie, la perce bien plus facilement, & n'en est pas du tout empêché.

N'y ayant donc point d'inconvénient à mettre les cocons en chapelets, on y trouve au contraire l'avantage de leur faire tenir moins de place, & de les ôter de dessous la dent des souris & autres animaux nuisibles, le seul plaisir de débarrasser une salle, que les vers jusques-là avoient tenue dans un grand dérangement, suffiroit à ceux qui les élevent dans leur maison, pour préférer cette méthode, qui paroît d'ailleurs très-bonne.

Emploira qui voudra des draps de toile pour faire pondre ses femelles, au risque de ne jamais se servir de ces draps, qu'on prescrit d'enfermer soigneusement jusques à l'année suivante, pour moi je préfere de les placer sur de vieilles étoffes de laine ; la couleur noire se préfere si l'on en a, parcequ'on présume qu'elle peut augmenter la couleur brune, qu'on aime & cherche si fort dans la graine, mais cette augmentation de couleur n'étant que pour les yeux, toute couleur m'est égale, ce qui est de certain, c'est que sur ces étoffes la graine se leve facilement ; à défaut, je préférerois au linge, dont les Villageois ont toujours besoin, les feuilles de noyers, même le papier, quoique le plus difficile de tous ; mais avec un peu de soins, en mouillant légerement la graine & le papier avec quelques goutes de vin, on vient à bout de la détacher sans l'endommager, & alors en la mettant dans des boëtes bien fermées, il est beaucoup plus facile de la conserver, & de la garantir du froid & du chaud, & de tous autres mauvais accidens.

L'expérience de placer les vers à soie sur des mûriers en plein air, dont il est parlé dans une des dernieres Gazettes, n'est pas nouvelle, je l'ai fait plusieurs fois, & le succès nous charmeroit sans les inconvéniens dont je parlerai ci-après ; les vers n'y craignant ni la pluie ni le chaud, très-peu même le vent, à moins que ce ne soit de ces orages prodigieux, ils y croissent à merveille, deviennent beaucoup plus gros, font moins, ou pour mieux dire jamais malades, que des maladies qui leur sont inévitables ; ils y réussiroient donc très bien, si l'on pouvoit les défendre de leurs ennemis, qui sont les oiseaux, les rats noirs & gris, mais plus que tout cela les fourmis, qui leur font, lorsqu'ils sont petits, une guerre continuelle, le dernier inconvénient est, que lorsqu'ils veulent filer, & qu'ils ont commencé d'étendre leur premiere toi-

le, elle ſe charge de roſée & de pluie, les brins de ſoie qui ſoutiennent les vers, ſe caſſent,& ils tombent à terre, le vent même alors leur eſt fort nuiſible; qu'on les garantiſſe de tous ces accidens, ce qui ne ſe peut faire qu'à grands frais, le ſuccès donnera plus d'amuſement que d'utilité.

École Royale vétérinaire de Lyon.

Chaque jour donne une nouvelle célébrité à l'École Royale Vétérinaire. Le Public fut, pour ainſi dire, forcé de lui rendre ce témoignage authentique dans le concours qui eut lieu, le Mercredi 22 de Juin, & que M. l'Intendant honora de ſa préſence, ainſi que pluſieurs perſonnes de la premiere diſtinction.

Les Eleves développerent avec méthode quelle doit être la ſtructure du pied du cheval, conſidéré extérieurement; quelle forme en conſtitue la beauté, & quelles peuvent être les difformités naturelles & accidentelles de cette partie. L'intérieur du pied fut également ſoumis à leurs recherches; ils en examinerent le méchaniſme, & déterminerent les loix que ſuit la nature, pour opérer la nutrition, l'accroiſſement & la reproduction de l'ongle.

Après avoir détaillé tout ce qui concerne cette partie,les Eleves paſſerent aux moyens de l'entretenir, de la conſerver, d'en corriger les défectuoſités. A cet effet toutes les inſtructions relatives à la forge, à la maniere & aux raiſons d'opérer dans la ferrure, furent miſes ſous les yeux du Public avec autant de clarté que de préciſion. La ſeance fut terminée par l'examen des différentes formes de fer qui conviennent, ſuivant les différentes maladies auxquelles le pied eſt expoſé.

Nous pouvons dire que, ſi les Eleves ont beaucoup travaillé pour acquérir des connoiſſances auſſi uti'es, ils en ont été amplement récompenſés par les applaudiſſemens que tous les Juges leur prodiguerent.

Les Eleves qui concoururent, ſont les ſieurs *Faure*, *Falconet*, *Foreſt*, pour la Généralité de Lyon; *Differnel*, de la Province de Breſſe, *Damne*, *Guyot*, de celle de Franche-Comté; *Memain*, *Noiſeau*, du Poitou; *Repiton*, du Dauphiné; *Doutet*, de Tourraine; *le Bouchet*, du Maine; *Hardy*, d'Anjou; *Mermier*, du Bourbonnois; *Beauvais*, de Picardie; *Rochette*, envoyé par Sa Majeſté le Roi de Sardaigne.

De ces quinze Eleves, dix furent couronnés; & ces dix furent, *Falconnet*, *Differnel*, *Damne*, *Guyot*, *Repiton*, *Doutet*, *le Bouchet*, *Hardy*, *Mermier*; ils tirerent au ſort, *Differnel* & *Mermier* furent également heureux, & partagerent le prix entr'eux deux.

AVIS.

Le ſieur Lafoſſe, Maréchal du Roi, toujours animé du même zele pour ſon Art, vient d'ouvrir un nouveau cours gratuit dans ſon Ecole de Maréchalerie rue Traverſe, à Paris, il a commencé le 10 Mai 1768, les maladies internes du cheval, il traitera des maladies externes, ſans interruption, les Mardis & les Vendredis à 11 heures du matin, il y a chez lui un grand amphitéatre, une forge pour enſeigner la théorie & la pratique de la ferrure en cas de maladie de pied, une écurie où il aſſemble ſes chevaux malades, & un jardin botanique à l'uſage des Maréchaux. Les perſonnes qui ont équipage devroient y envoyer leurs Cochers. Les connoiſſances qu'ils acquerroient dans cette Ecole, ſeroient très-avantageuſes pour les Maîtres.

COMMERCE.

Suite *des Remarques ſur le commerce de la Grande Bretagne, avec les Habitans de la Baie de Maſſachuſets tirés du ſecond volume de l'Hiſtoire de cette Colonie, par M. Hutchinſon.*

La Manufacture de potaſſe ou cendres gravelées, promet un grand profit aux Colonies. Il eſt à ſouhaiter qu'il n'arrive rien qui en traverſe la continuation. Mais il faudroit arrêter la fraude. Chaque Gouvernement où l'on en fabrique, devroit porter une loi par laquelle toute perſonne qui feroit des envois de potaſſe, ſeroit obligée de mettre ſon nom & celui de la Ville où il réſide, ſur la caiſſe dans laquelle elle

ſeroit enfermée. Ce ſeroit un moyen très-ſûr pour empêcher la fraude. Les Marchands Ruſſes ne manqueroient pas de comploter enſemble pour donner à meilleur compte cette marchandiſe importée d'Amérique. Mais comme on réfiechiroit ſur les grands profits que la Ruſſie fait avec la Nation, & comme l'augmentation des importations des Colonies, ne tend qu'à celle des exportations nationales, le Corps de la Nation ſe réunira contre les Marchands Ruſſes.

Je me ſouviens d'un avantage du papier monnoie. Lorſque la valeur de ce papier baiſſoit, les gages des Matelots, l'affrettement des Vaiſſeaux pour la côte & autres, ne hauſſoient pas ſur le champ en proportion de la hauſſe du prix de l'argent & du change avec Londres & autres parties de l'Univers. Nous ne manquions pas d'employer nos Vaiſſeaux comme bâtimens de tranſport pour pluſieurs parties du continent, pour les Indes occidentales, & pour l'Europe, parce que nous les affrétions à meilleur marché qu'aucune autre Colonie. La guerre de 1744 a fait changer les choſes de face; mais nous pouvons apprendre par les événemens qui ont ſuivi ſans aucun plan ou deſſein prémédité ce dont nous ſommes capables; c'eſt à-dire, que s'il nous eſt poſſible de perfectionner la conſtruction de nos Vaiſſeaux à peu de frais, nous pourrons, comme les Hollandois, en faire des Voituriers pour l'Amérique. Ce ſeul exemple de l'avantage attaché à la réduction du prix du travail, nous montre combien les autres branches du commerce & les Manufactures ſont ſuſceptibles d'amélioration, ſi on les réduiſoit toutes à un prix proportionné à celui d'Europe, comparé avec le prix des beſoins de la vie.

Il étoit dur de renoncer à un commerce libre tel que celui que les Habitans de Maſſachuſets faiſoient avec tant d'ardeur dans toutes les parties du monde avant la nouvelle chartre. Il y avoit pluſieurs années que les principaux actes du Parlement avoient été portés avant qu'il y eût des Bureaux établis pour les douanes, ou quelque perſonne autoriſée pour les faire mettre à exécution. Pluſieurs années ſe paſſerent auſſi avant que la nouvelle chartre fût généralement obſervée. Notre commerce, notre ſituation perſonnelle, notre territoire même, nos libertés & nos vues ont beſoin du ſecours de la Métropole. En conſidération des taxes, des droits & des acciſes, ſuites néceſſaires d'une dette conſidérable, nous devons préférer les Manufactures d'Angleterre à celles de tout autre pays; puiſque c'eſt pour notre propre défenſe que cette dette a été contractée. Ne devons-nous pas partager les charges quand nous avons partagé le bénéfice; nous ne pouvons en aucune maniere contribuer plus efficacement au ſoulagement de la Nation, qu'en nous ſoumettant aux réglemens & aux reſtrictions établis pour notre commerce.

On a voulu prétendre que nous devrions diminuer les beſoins que nous avons de la Grande-Bretagne, & que nos Habitans devroient s'appliquer aux mêmes eſpeces de Manufactures, puiſque nous trouvons ou que nous pouvons trouver chez nous toutes les choſes qui y ſont néceſſaires.

Le Créateur de l'Univers dont la ſageſſe eſt infinie, a obſervé un tel ordre dans la formation de la terre, que le ſol & le climat, *&c.* produiſent dans chaque partie différentes choſes. Il a diſpoſé de telle maniere le génie & le tempérament, & le nombre des Habitans, qu'il a rendu tel genre d'occupation particuliérement propre pour un pays, tel autre pour un autre, & par cet ordre il conſerve une correſpondance mutuelle entre toutes les parties du globe. Ne ſeroit-ce pas une grande folie, ſi les Habitans de la Virginie, pour avoir de leur propre travail tout ce qu'ils conſomment, y faiſoient une plantation de riz, pendant que la Caroline méridionale eſt capable par la nature de ſon terrein, d'en fournir à la moitié du monde. Les anciens choiſiſſoient les pays les plus peuplés pour y établir des Manufactures.

Seroit-il de l'intérêt de la Nouvelle Angleterre de détourner de leur occupation actuelle le petit nombre de bras qu'elle peut employer à la pêche de la baleine, à celle de la morue & du hareng, à ſon commerce de bois & à la conſtruction même des Vaiſſeaux, qui ne demande que peu de monde, pour les faire travailler à ces Manufactures qu'on importe actuellement de la Grande-Bretagne, ou bien empêchera-t-elle ſes Habitans de défricher les

terres & d'en faire des champs agréables & utiles pour les métamorphoſer en Tiſſerans & autres Artiſtes ? Je ne prétend pas décourager pluſieurs perſonnes qui ne peuvent pas mieux s'occuper, & les empêcher de s'adonner ainſi que leurs familles, à quelque branche de Manufacture.

Mais nous devons une juſte préférence à l'État qui nous a donné la naiſſance, & ſous la protection duquel nous vivons, & il eſt juſte que nous contribuions à ſa proſpérité préférablement à celle de tout autre. (a)

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 28 Juin 1768.*		NANTES. *le 30 Juin.*		BORDEAUX. *le 27 Juin.*	
Amſterdam,	55 3 8e	Amſt.	55 ¼	Amſt.	55 ¼
Londres,	31 11 16e à ¾	Londres,	31. 11 16e	Lond.	31. 11 16 a ¾
Hambourg,	176	Flandres,	57 5 8e.	Hamb.	27 5 16e
Madrid,	15 2 6	Hambourg,	176 ¾	Paris échu,	¼ p % p
Cadix,	15 1	Paris,	¼ p % p.	*du 29 Juin.*	
Livourne,	95			Amſterd.	55 3 8e
Lyon,	3 8e. Ben			Lond.	31 13 16e
				Hamb.	27. 3 8e
				Paris échu,	¼ p % p

DE BORDEAUX, *le 29 Juin 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 50 à 51 ℔, ſeconde ſorte, 47 à 48, troiſiéme ſorte, 43 à 45, quatriéme ſorte, 40 à 41, petits ſucres, 38 à 39, communs, 34 à 37, tête, 30 à 32. Sucre brut le quintal, de Léogane, 27 à 32, du Cap, 26 à 31, de Saint-Louis, 25 à 30, de la Martinique, 22 à 26. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 17 ß, d°. marchand, 16 ß 6 d. à 16 ß 9 d., d°. vieux, 16 ß. Café S. Domingue, la livre, nouveau fin, 16 à 16 ß 3 d. d°. marchand, 15 ß 6 à 15 ß 9 d., d°. vieux 14 ß 9 à 15 ß 3 d. indigo bleu & violet, la livre, 8 à 8 ℔ 10 ß, mêlé, 6 ℔ 10 à 7 ℔ 10 ß, cuivré fin, 5 ℔ 10 ß, d°. marchand, 5 ℔ 6 ß, d°. ordinaire, 5 ℔. Coton S. Domingue, le quintal, 115 à 120 ℔, d°. de la Martinique, 105 à 110 ℔, gingembre gris, 22 ℔, canefice, 50 à 60 ℔, cuirs tannés, 50 à 80 ℔, d°. en poil 20 à 35 ℔, rocou, 28 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 9 d. à 13 ß; ſyrop de raſinerie, le quintal, 10 ℔ à 10 ℔ 10 ß. Eaux de vie, 115 ℔ les 32 veltes.

AVIS INTÉRESSANT

Pour les Habitans des Villes des Provinces du Royaume.

Les perſonnes qui ont fait quelque ſé-

(a) *Cette derniere phraſe ne ſera pas goutée de nos Économiſtes modernes qui veulent nous rendre coſmopolites par leur nouveau ſyſtême : cet Anglois, vrai patriote, veut qu'on ſonge plutôt à l'intérêt de ſa Patrie qu'à celui des Etrangers. Il eſt bien différent de ce prétendu Anglois qui avoit écrit en faveur de la* Phyſiocratie, *& dont avec beaucoup d'emphaſe, on a inſéré la lettre dans un des volumes des* Ephemerides du Citoyen. *Nous avons parlé de cette phyſiocratie dans notre Journal de Janvier dernier, & nous l'avons appréciée.*

jour à Paris ou à la Cour, connoiſſent l'utilité, l'agrément & même la néceſſité des chaiſes roulantes, vulgairement appellées brouettes, tirées par des hommes. Il y a déjà du temps que pluſieurs ont demandé que cet établiſſement pût avoir lieu dans leur pays, par le défaut des voitures de place. Ces voitures établies dans la Capitale depuis cent ans, ſont les ſeules dont on peut ſe ſervir ſans danger dans les temps de neige, glaces & verglas : elles ont toute préférence ſur les autres voitures à bras lorſqu'il fait du vent. Elles ſont commodes pour tous ceux que des fonctions publiques, comme Médecins, Chirurgiens, Sage-Femmes, *&c.* obligent de ſortir la nuit. Elles ſont de néceſſité pour les perſonnes âgées, infirmes, convaleſcentes, femmes enceintes, *&c.* parce que leurs mouvemens ſont très-doux, & que leur uſage n'eſt ſuſceptible d'aucun danger. Elles offrent des facilités pour le tranſport des paquets, & l'agrément de rouler à une diſtance des Villes, par le ſecours d'un ſeul homme ; enfin elles deviennent une reſſource agréable & peu couteuſe pour ceux qui ne peuvent ſe procurer des voitures trainées par des chevaux, dont l'entretien eſt très-diſpendieux ou la location très-forte.

Le Roi ayant renouvellé pour 50 années par les Lettres Patentes enregiſtrées au Parlement, le privilege excluſif des brouettes, tant pour la Ville de Paris que pour celles du Royaume, les Propriétaires voulant faire jouir les Habitans des Provinces de la commodité de ces voitures, vont s'occuper ſérieuſement à en établir dans les Villes les plus conſidérables & les plus ſuſceptibles de s'en ſervir. Ces chaiſes ou brouettes ſeront conſtruites ſur le modele de celles de la Cour, avec toute la ſolidité & propreté convenables. Les perſonnes qui deſireront acquérir dans leurs Villes la propriété de ce privilege en tout ou en partie, ou faire quelqu'arrangement relatif à cet établiſſement, pourront s'adreſſer à M. *de Néelle*, l'un des Propriétaires du privilege, demeurant à Paris, rue de Tournon, vis-à-vis l'Hôtel de Nivernois ; en affranchiſſant leurs lettres, il leur marquera les conditions auxquelles il veut traiter, leur fera parvenir des modeles, en rembourſant la valeur, & leur donnera toutes les inſtructions néceſſaires à ce ſujet.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 6 Juillet 1768.*

	liv.	s.	d.	
Or de Portugal, à . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à	698			
Les guinées à	712			
Ducats à	97			once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98			
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	12	6	
Piaſtres	48	7	6	

Navires en armement.

DE NANTES, *le 27 Juin 1768.*

Les Navires François la *Minerve*, de 300 tonneaux, Capitaine *Moreau*, Armateur M. *Richard*, & la *Notre-Dame des Anges*, de 150 tonneaux, Capitaine *Brilland*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Cap, & le ſecond pour Marſeille.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port le Navire étranger la *Proſpérité*, de 130 tonneaux, Capitaine *Adrian Stindick* pour Bruges, interprete le ſieur *Boudet*.

DU HAVRE, *le 1^r Juillet 1768.*

Les Navires François le *Saint Jean de Pulcherie*, de 109 tonneaux, Capitaine *Ervieu*, de Cherbourg ; le *Neſtor*, de 200 tonneaux, Capitaine *Vimont*, du Havre, ſont en charge dans ce Port, tous deux pour la Martinique, & deſtinés à partir dans le courant de Juillet. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer pour le premier, à Paris à MM. de *Neuville*, Banquiers, rue Comteſſe d'Artois ; à Rouen, à M. *le C. de Leſpine*, Négociant, rue de la Vicomté ; à Cherbourg, à M. *Duboc* ; au Havre à M. *le Bourgeois* ; & pour le ſecond à Paris, à M. *le Comte*, Négociant, rue des Lombards ; à Rouen à MM. *de la Haye* freres, & au Havre à MM. veuve *Grégoire* & fils.

Le Navire étranger la *Dame Marthe*,

Capitaine *Prins*, Hollandois, eſt en charge pour Amſterdam, & partira le plutôt poſſible, Interprete M. *Iſabelle.*

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Du 29 Avril 1768.

QUi caſſe & annulle pluſieurs Ordonnances des Bureaux des finances d'Amiens, la Rochelle, Moulins & Limoges, en ce qu'elles ordonnoient que les Propriétaires des Parties prenantes employées dans les Etats du Roi de ces Généralités, ſeroient tenus de faire enregiſtrer en leurs Bureaux, les titres qu'ils ont été obligés de faire renouveler au deſir de l'Edit du mois de Décembre 1764, & de la Déclaration du 19 Juillet 1767.

Autre du 28 Mai, qui en ordonnant l'exécution de ceux des 7 Septembre 1688, premier Février & 10 Mai 1689, & en les interprétant en tant que de beſoin, ordonne, aux exceptions y contenues, que les cuirs tannés & corroyés, vaches de Rouſſy, peaux de veau & autres paſſées en couleur, ſoit en pieces entieres, ſoit en bandes ou autrement; comme auſſi tous ouvrages de cuirs & peaux, tels que bottes, bottines, *&c.* venant de l'Étranger, payeront à toutes les entrées du Royaume vingt pour cent de leur valeur.

Autre du 5 Mai, qui ſubroge *François Noel* au lieu & place de *François Teſſier*, dans la régie & exploitation, tant des droits des Offices ſupprimés par l'Édit du mois d'Avril dernier, dont Sa Majeſté s'eſt réſervée la perception, que de ceux établis pour le payement du Don gratuit, qui doivent continuer d'être perçus juſqu'au 31 Décembre 1774.

Autre du 15 Mai, & Lettres-Patentes ſur icelui, regiſtrées en la Cour des Aides le premier Juin 1768,

Qui ordonnent que *François Noel*, ſubrogé à *François Teſſier*, par Arrêt du Conſeil du 5 Mai 1768, ſera mis en poſſeſſion de la régie & perception des droits réſervés.

CHARGE A VENDRE.

Charge de Conſeiller du Roi, en la Juriſdiction de la Douane de Lyon, à vendre; elle exempte de tutelle, curatelle, guet & garde, logement de gens de guerre, & corvée de grand chemin; elle rend trois & demi pour cent d'intérêt; on en fera bonne compoſition: s'adreſſer au *Bureau Royal de Correſpondance général*, rue Saint Dominique à Lyon.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Juil.
Marſollier,	14^e.	t. let.	12
Maigret,	21^e.	M.	12
Philippes,	52^e.	P.	12
Thevenin,	54^e.	M.	11

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1768.	*Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercredi 6.*
Ac. des Indes.	1210	1210	1210
Emp. de la Com.		424	
Prom. a 5 p %.	15	15	15
Prom. a 4 p %.	39 ½		39 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	900	902 ½	905
Amortiſſement.			
2ſ. p. i. du Dix.	9 ½ 5^m. 9	9	8 ½
3e. Loterie.	3 ½		
Annuites.	333	335	335
Coup. d'An.	67	67	67
Emp. de 10 mil.	38	38	38 ½
Emp. de 30 mil.	39	39	39
Col. 1759.			
Canada.	44	44	44
4e. L. Epoques.	14. 12^e. 19	14	14
Nouette	37 ½	37 ½	37 ½
Ac. de la caiſſe	1192 ½ 90		1190
CONTRATS.			
tirage de la C.	4^e. 335. 5^e. 335	1e. 410. 2e. 380	1^e. 410. 2e. 380
		5^e. 335	5e 335
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 55.

DE L'ORIENT.

LE Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Praſlin* eſt entré dans ce Port le 29 Juin 1768, venant de Bingale, chargé de ſalpêtre, mouſſeline, toile de coton, mouchoirs & quelqu'autres marchandiſes.

La Fregate du Roi l'*Heureuſe* eſt prête à faire voile pour les Indes Orientales.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 17 au 24 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 12 Navires François & 4 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Jeune Henri*, de 400 tonneaux, Capitaine *Baral*, venant du Port au-Prince; le *Comte de Clare*, de 300 tonneaux, Capitaine *Fourneau*, venant du Cap; les *Trois Aſſociés*, de 200 tonneaux, Capitaine *Maugeais*; la *Plaine de Leogane*, de 200 tonneaux, Capitaine *Patrice Rice*; l'*Aurore*, de 300 tonneaux, Capit. *Hamon*, venants tous trois de Leogane, chargés, avec les précédents, de 1592 bariques 93 quarts de ſucre brut, terré & tête, 636 futailles 19 bariques 260 quarts 1 ancre 71 ſacs de café, 33 futailles 13 bariques 18 quarts d'indigo, 11 quarts de cacao, 135 balles & ballots de coton, 300 livres de canefice, 22 milliers de bois de Gayac, 130 cuirs ſecs en poil, 16 madriers de bois d'acajou, ſyrop, liqueurs, confitures; la *Thetis*, de 120 tonneaux, Capitaine *Criquet*, venant de la Martinique, chargé, à la conſignation de MM. *Periſſel* pere & fils, de 10 bariques 3 quarts de ſucre terré, 109 bariques 50 tierçons 97 quarts 35 ſacs de café, 13 balles de coton, 24 futailles 6 quarts de cacao, 2 barils 4 caiſſes de liqueurs, & 26 balles de bois de gayac; le *Duc de Bourgogne*, de 160 tonneaux, Capitaine *de l'Iſle*, de Dunkerque; la *Notre Dame des Anges*, de 150 tonneaux, Capitaine *Brilland*, venants tous deux de Marſeille, chargés de 160 demi-caiſſes 130500 liv. de ſavon, 104 futailles 1 baril d'huile d'olive, coton en laine, gomme, bois d'olivier, encens, ſel ammoniac, amandes caſſées, droguerie, ſené, ſoufre en bâtons & en fleur, ſoude, dattes, manne, fleurs artificielles, terrerie, bouchons de liege, 410 bariques de vin & quelqu'autres marchandiſes; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Pierre Moyſeau*, venant de Dunkerque avec différentes marchandiſes pour Guinée, camelot, calemandre & un jeu de moulin à ſucre; le *Fringue*, Capitaine *Michel Mahé*, venant de la Tremblade avec 37 tonneaux de vin; la *Paix*, Capitaine *Louis Naud*; le *Vainqueur*, Capitaine *Pierre Debedes*, venants tous deux de Bayonne, chargés de réſine, térébenthine, plumes d'oies, vin de liqueurs, ſerpes, houes & couteaux à indigo; des Etrangers, le *Charles Frideric*, de 280 tonneaux, Capitaine *Chriſtophe Wittenagen*, venant de Gottembourg, chargé de planches de ſapin, fer, acier & goudron; la *Solitude*, de 140 tonneaux, Capitaine *Chriſtian Dauberg*, venant de Croomſtad en Suede ſur leſt; le *Lizidor*, Capitaine *Antoine Tipper*, venant de Dublin avec bœuf ſalé; la *Catherine Galey*, Capitaine *Andries Brandt*, venant de Cette avec amandes en coques, anchois, ſavon, 300 bariques de vin & 112 pieces d'eau-de-vie.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps, 13 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, le *Prince de Montbazon*, Capitaine *Prudhomme de Monbray*, allant au Cap; la *Jeune Urſule*, Capit. *Michel Maignen*, allant à Dunkerque avec pierres à fuſil, coton en laine, ſucre brut & terré, cacao, indigo, café, eau-de-vie & vinaigre; la *Belle Caroline*, Capitaine *Sebaſtien David*; le *Doyer*, Capitaine *Joſeph Maurice*; le *Saint Charles*, Capitaine *Denis le Cointre*; le *Saint Denis*, Capitaine *Bertrand Chameau*; l'*Heureux*, Capitaine *Jean Rabec*; le *Saint Charles*, Capitaine *Guillaume Deshulles*; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Cazimir-François le Moine*; la *Conſtance*, Capitaine *Roger le Vilain*; le *Ceſar-Auguſte*, Capitaine *Nicolas de Bray*; la *Bouſonne*, Capitaine *Louis Chalons*; l'*Heureuſe Rencontre*, Capitaine *Jean Aubert*, allants à Rouen, au Havre, à Dieppe, à Fecamp, à Saint-Valery, chargés de froment; le *Frederick & Age*, Capit. *Cornelis Engels*, allant à Bruges avec coton en laine, café, ſyrop, madriers d'acajou, ſucre brut & terré.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 7 au 22 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 42 Bâtimens ; ſçavoir, 32 François & 10 Etrangers ; des François, 14 venoient des Colonies ; ſçavoir, le *Thelemaque*, de 370 tonneaux, Capitaine *Lanoix* ; le *Jeune Etienne*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tennet* ; le *Satyre*, de 190 tonneaux, Capitaine *Feuilherade* ; le *Dauphin*, de 300 tonneaux, Capitaine *Louis Banos* ; le *Vaillant*, de 200 tonneaux, Capitaine *le Chevalier de Naguet* ; l'*Aſtrée*, de 300 tonneaux, Capitaine *Caillau* ; le *Souverain*, de 300 tonneaux, Capit. *Laurent*, partis tous ſept de Saint-Domingue ; les *Deux Freres*, de 150 tonneaux, Capit. *Jean Dorcatzabat*, de Bayonne, parti du Cap ; la *Marquiſe de Sourdis*, de 240 tonneaux, Capitaine *Bruillo*, parti du Port-au-Prince ; le *S. François*, de 120 tonneaux, Capitaine *Cordier* ; l'*Etoile*, de 80 tonneaux, Capit. *Jean Fouché*, de Saint-Malo ; le *Dromadaire*, de 210 tonneaux, Capit. *Jean la Foſſe* ; le *Conquerant*, de 125 tonneaux, Capit. *Brugevin*, partis tous quatre de la Martinique ; l'*Humanité*, de 150 tonneaux, Capitaine *Barbaran Laſſon*, parti de la Guadeloupe, chargé, ainſi que les autres, de marchandiſes du crû des Colonies, pour différents Particuliers & Négociants de Bordeaux ; des 18 autres François, faiſant enſemble l'encombrement de 664 tonneaux, 4 venoient de Redon, 4 de Marans, 1 de Ré, 1 de la Rochelle, 1 de Rochefort, 2 de Dunkerque, 1 de Dieppe, 1 de Rouen, 2 de Morlaix, & 1 de Vannes ; des 10 Etrangers, faiſaut 1066 tonneaux, 1 venoit de Hambourg, 1 de Dublin, 1 de Corck, 1 de Watterford, 1 de Londres, 1 de Bilbao, 1 de Stetin, 1 de Norkoping, 1 de Fridericſtadt & 1 de Stockolm, tous chargés de diverſes marchandiſes d'épiceries & autres.

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

N°. 134, la *Petite Fortune*, de Rochefort, Armateur M. *Dargenton* ; 135, la *Bordeloiſe*, MM. *Dartigau* fils & *Belin* ; Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre*.

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du 12 au 19 Juin 1768, il a été exporté de cette Ville, par 7 Navires Eſpagnols, 1 Anglois, 1 de Lubeck & 8 François les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, pour *Lubeck*, 80 tonneaux de vin, 50 futailles d'eau-de-vie & 20 futailles d'huile de térébenthine ; pour *Cadillero*, 20 barils de goudron ; pour *Porto* en Portugal, 50 milliers de brai ſec ; pour *Conlindres*, 26 milliers de brai, 100 planches de pin, 600 conques de bled d'Inde ; pour la *Corogne*, 46 peaux de veau & 2 demi-barils de goudron ; pour *Fontarabie*, 20 bariques de vin ; pour *Cadix*, 3000 conques de froment ; pour *Saint-Sebaſtien*, 130 barils de goudron, 20 bariques de vin & eau-de-vie, 60 ſacs de feves & 55 ſacs de froment ; pour l'*Orient*, 324 pieces de bois de conſtruction ; pour *Bordeaux*, 21 milliers de merein, 413 pieces de bois de conſtruction ; pour *Nantes*, 140 milliers de réſine, 140 peaux de veau & 85 planches de pin ; pour *la Rochelle*, 10 milliers de réſine, 80 barils de brai gras & goudron, & 1445 planches de pin ; pour *Morlaix*, 30 milliers de réſine, 2 caiſſons de papier & 100 planches de pin ; pour les *Sables d'Olonne*, 22 milliers de brai & réſine, 12 barils de goudron, 20 demi-barils de brai gras & goudron, & 100 planches de pin.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce même Port, pendant le même eſpace de temps, 9 Bâtimens Eſpagnols, dont 1 venant de la Corogne, 1 de Lisbonne, 1 de Saint-Ogne, 1 de Saint-Jean-de-Luz, 1 de Fontarabie & 4 de Saint-Sebaſtien, tous ſur leſt en ſable, excepté 2000 citrons, 4 futailles 2 caiſſes de différentes marchandiſes ; 1 Hollandois, venant de Lisbonne ſur leſt, & 9 François, dont 1 venant de Cadix, 1 de Lisbonne, 1 de Bilbao, 2 de Saint Jean-de-Luz, 1 de Saint-Ander, 1 du Ferrol, tous ſept ſur leſt en ſable & en pierre, & 2 de Rouen, avec 102 tonneaux de plâtre, 110 bouteilles de verre vuides, 38 paniers de vitres, 7 paniers de fayence & 12 ballots de marchandiſes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1768. Du Mardi 12 Juillet.

AVERTISSEMENT.

POur répondre aux ſollicitations de pluſieurs de nos abonnés, qui deſirent que nous leur fourniſſions une table des matieres de nos Gazettes, nous les avertiſſons que nous avons pris la réſolution de les ſatiſfaire ſur cet objet. En conſéquence nous promettons de donner au premier Novembre prochain une table des matieres de nos Gazettes des années 1765, 66 & 67, & au premier d'Avril 1769, nous diſtribuerons celle de 1768. Nous prendrons dans la ſuite nos meſures pour que cette table paroiſſe toujours dans le cours de Février.

Chaque année aura ſa table particuliere, qui ſera partagée en trois articles ſéparés; ſçavoir en *Agriculture*, en *Commerce* & en *Finances*. On a cru que cette diviſion ſeroit plus commode pour les différentes perſonnes qui prennent notre Gazette.

Comme cette table exigera néceſſairement des frais, puiſqu'elle contiendra pluſieurs feuilles d'impreſſion, on s'eſt trouvé forcé d'exiger une modique rétribution de la part de ceux qui deſireront l'avoir. Cette rétribution ſera de 6 ℔ pour les tables de 1765, 66 & 67, & de 3 ℔ enſuite pour chaque année.

Cette propoſition ne paroîtra point extraordinaire à ceux qui ont coutume de prendre la Gazette de France, ils ſçavent que les tables ſe payent à part de la ſouſcription.

Nous ne demandons point l'argent d'avance, mais nous prions les perſonnes qui deſireront avoir ces tables, de nous marquer leur conſentement par écrit, & de l'envoyer au Bureau de la Gazette rue Traverſiere, à Paris, on pourra auſſi s'adreſſer pour cet objet à Dunkerque, à M. Brianciaux de Milleville; à Rouen, à M. Brehon; au Havre, à M. de Vallemont, à la Romaine; à Nantes, à M. Pelieu; à Lyon, à M. Aimé de la Roche; à Bordeaux, à MM. freres Labottiere; à la Rochelle, à MM. Noording, Domus, Alaret; à Marſeille, à M. Moſſy.

Les perſonnes qui n'ont pas ſouſcrit à la Gazette, pourront également ſe procurer cette table, qui, dans l'occaſion d'un travail particulier, peut leur ſervir de renſeignement.

AGRICULTURE.

SUITE *des Expériences exécutées aux environs de Barjols & de Digne*, &c.

AVOINE.

ELle fut ſemée le 12 Mars ſur numéro 2, la terre étoit ſeche à l'excès; même engrais que deſſus. Semence 1 liv. 12 onces. Une partie de cette avoine n'a levé qu'après les pluies ſurvenues à la fin de Mai.

Rangs, 90 toiſes. Produit, 20 l. 12 onces à 1 ß la l. 1 ℔ 9 d.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Oignons blancs.

Le 20 Mars on planta des oignons sur numéro 1. On employa du fumier de pigeon.

Rangs, 32 toises. Produit, 60 l. à 6 ₰ la liv. 1 ℔ 10 ß.

Orge de Mars.

L'orge fut semé le 20 Mars sur numéro 1; même engrais que dessus. Semence 1 l. On en fournit très-abondamment la raie, qui, après la levée, ne paroissoit pourtant pas trop garnie de plantes. Il y a eu beaucoup d'orge charbonné.

Rangs, 32 toises. Produit, 16 l. 8 onces à 1 ß 9 ₰ la l. 1 ℔ 9 ß.

Bettes-raves jaunes, Bettes-raves rouges.

Le 6 Avril on sema sur numéro 1 des bettes-raves, le terrein avoit été préparé à bras à environ un pied & demi de profondeur, & amandé avec du fumier d'écurie préparé.

Le 21 Mai, autre expérience; même engrais que dessus, préparation avec la charrue. On répandit par-tout la semence à 3 ou 4 pouces de distance; sauf d'éclaircir les plantes.

La premiere expérience a eu quelqu'avantage sur la seconde, mais toutes ces racines ont peu grandi, les plus grosses n'ont pesé que 4 ou 5 liv. néanmoins elles ont été très-délicates.

Rangs, 31 toises. Produit, 180 liv. à 6 ₰ la liv. 4 ℔ 10 ß.

Pommes de Terre.

Vers le 12 Mai mon Laboureur sema au lieu de plantes des pommes de terre presqu'aussi petites que des noisettes, sur numéro 1; engrais comme dessus. Il y a apparence qu'il éclaircit les plantes après leur levée, car je les ai vues à des distances convenables. Cette expérience a eu plus de succès que je n'en attendois.

Rangs, 28 toises. Produit, 49 liv. à 6 ₰ la liv. 1 ℔ 4 ß 6 ₰.

Carottes jaunes.

Ces racines furent semées le 21 Mai sur numéro 1; même engrais que dessus. Il y a eu nombre de vuides sur les rangs. Les carottes ont peu grandi; mais elles ont été très-saines & très-bonnes.

Rangs, 41 toises. Produit, 100 liv. à 4 ₰ la liv. 1 ℔ 13 ß 4 ₰.

Mays.

Le 21 Mai on sema du bled de turquie sur numéro 1; engrais, fumier de pigeon; ce bled leva bien, les rangs furent convenablement garnis de plantes, j'apperçus à la fin d'Août que les trois quarts n'avoient point d'épi, je les fis arracher; la récolte a été modique; ce bled avoit été semé trop tard.

Rangs, 60 toises. Produit, 26 liv. à 1 ß 9 ₰ la liv. 2 ℔ 5 ß 6 ₰.

Caramboche

Ou grand mil à semence blanche.

Vers le 23 Mai on sema sur numéro 1 de la caramboche presque aussi épais que si l'on avoit semé du bled.

Une partie du terrein avoit été amandée en Octobre avec du terreau de bergerie; on employa sur l'autre du fumier de pigeon. Ce mil leva très-bien; on arracha à la fin de Juin les plantes qui n'étoient pas à 7 ou 9 pouces de distance. Les engrais employés n'ont pas produit une différence sensible. Le principal épi a meuri, mais les petits ont resté verds, principalement sur le terrein humide: de plus, les petits oiseaux ont fait beaucoup de degât. Cependant la récolte qu'on n'a faite que vers la mi-octobre, a été assez satisfaisante.

Rangs, 96 toises. Produit, 85 liv. à 2 ß 6 ₰ la liv. 10 ℔ 12 ß 6 ₰.

Le produit & les propriétés essentielles de la caramboche, confirment de plus en plus, que sa culture seroit très-avantageuse dans les Provinces méridionales.

Haricots noirs nommés Bannettes.

Le 27 & le 30 Mai on sema des haricots sur numéro 1 & sur numéro 2; engrais employés, terreau de bergerie, fumier de pigeon & terre de tourneau de gazon. Ces légumes leverent bien, mais ils n'ont pas

réuſſi. Il y a apparence que les engrais chauds leur ont fait tort faute de pluie, puiſque d'autres que j'ai ſemés dans le même temps, ſur des terres pareilles, & avec des amandemens moins chauds, ont produit environ quatre fois autant.

Rangs, 336 toiſes. Produit, 18 liv. à 2 ß la liv. 1 # 16 ß.

Haricots blancs.

Vers le 4 Juin on ſema des haricots ſur ſur numéro 1; engrais, fumier de pigeon, crotin de brebis & fumier d'écurie; il paroît ſuperflu de dire qu'ils furent employés ſéparément. Ici le terrein occupé par ces légumes, eſt un peu humide, ils ſe ſont moins reſſentis de la trop grande chaleur des engrais, que ceux de l'expérience précédente.

Rangs, 299 toiſes. Produit 42 # 4 onces à 2 ß la liv. 4 # 4 ß 6 d.

Bled noir.

Le 30 Mai on ſema du ſaraſin ſur numéro 2; engrais, fumier de cheval répandu 18 mois avant. Ce bled leva bien, il grandit médiocrement. On remarqua à la fin d'Août qu'il n'avoit preſque point de grain; on le fit arracher pour ſervir de fourrage.

Rangs, 180 toiſes. Produit, 0.

Navets.

Vers le 20 Août, après une pluie & les préparations convenables, on forma ſur les petites plates-bandes de numéro 2, des rangées uniques en navets jaunes & blancs; les unes furent formées comme les précédentes, avec un petit ſemoir à bras & la charrue ordinaire, d'autres avec la charrue à ſemoir à bras qui n'exige point d'atelage; (un ſeul homme ouvre, ſeme & recouvre la raie du même trait) les rangs formés avec cet inſtrument, ont été ſemés beaucoup plus réguliérement, & auſſi promptement que les autres.

Les navets leverent très-bien, mais ils ont eu peu de ſuccès, j'ai lieu de préſumer que la ſemence n'étoit pas bonne.

Rangs, 1080 toiſes. Produit 600 liv. à 3 d. la liv. 7 # 10 ß.

On avoit ſemé pareillement des navets ſur les petites plates-bandes de numéro 1; mais les ayant donnés à mon Fermier, j'ignore quel en a été le produit.

On ſeme en Provence les navets au mois d'Août, j'ai tenté pluſieurs fois inutilement d'en ſemer en Mai, Juin & Juillet.

Le montant total en argent des chetives récoltes de ce numéro, eſt de 47 # 6 ß.

Expérience N°. 4.

Cette terre a été déſignée dans le Journal de 1766, par le même numéro; c'eſt une partie du champ numéro 2. La ſurface occupée par l'expérience, étoit l'année derniere de 980 toiſes, elle n'eſt pour celle-ci que de 578, le reſtant, comme nous l'avons dit, a été joint à l'expérience numéro 2. Cette terre a été établie en planches à trois rangées ou planches ſimples, & enſemencée en avoine, une partie le 22 Octobre, l'autre le 6 Mars. On employa pour toutes ces ſemailles 19 liv. 12 onces avoine.

Pluſieurs planches furent enſemencées avec de l'avoine qui avoit paſſé ſous le crible; ces planches n'ont pas été inférieures aux autres. J'ai fait pluſieurs fois le même eſſai avec un pareil ſuccès; au reſte l'avoine de cette expérience a ſouffert les mêmes accidens que celle de l'expérience numéro 1, & a été cultivée de la même maniere; elle a produit 330 liv. peſant en avoine.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COPIE

De la Lettre écrite à M. le Contrôleur Général, par M. de Berulle, Premier Préſident du Parlement de Grenoble, le 13 Juin 1768. (a)

Le Parlement me charge, Monſieur, de

(a) *Nous croyons faire plaiſir au public, capable de réflechir, en lui donnant connoiſſance de cette lettre que le hazard nous a fait tomber entre les mains. On y verra la confirmation d'une vérité qui ne devroit plus trouver de contradicteurs. Il eſt ſurprenant qu'un grand nombre de perſonnes ſoit encore dans l'erreur ſur cet article. Jettons un coup d'œil ſur l'An-*

vous marquer que s'il a différé jusqu'à présent de vous informer, ainsi que M. le Duc de Choiseul, des succès qu'ont eus dans son ressort, la déclaration du 25 Mai 1763, & l'Édit du mois de Juillet 1764, concernant la liberté du commerce des grains, tant dans l'intérieur du Royaume qu'avec l'étranger, ce n'est ni pour refuser à des loix aussi sages & qu'il desiroit depuis si long-temps, l'hommage qui leur est dû, ni pour se dispenser d'en témoigner sa reconnoissance à deux Ministres qui y ont autant contribué. Mais il a cru devoir s'assurer de plus en plus par l'expérience de quelques années, de la bonté des effets que ces loix ne pouvoient pas manquer de produire; & leur utilité, est aujourd'hui tellement reconnue, que vainement attendroit-on davantage pour en acquérir de nouvelles preuves. Qu'il nous suffise de vous observer, Monsieur, qu'avant que la liberté de la circulation des grains fût introduite, les marchés & la Province dépourvus de cette denrée nécessaire, dès la premiere année de stérilité, parce que nulle autre n'osoit lui en fournir, n'offroient de subsistance qu'aux Citoyens aisés qui se trouvoient en état de donner un prix excessif du peu qui s'y rencontroit; au lieu que trois récoltes des plus mauvaises que l'on ait eues depuis bien long temps en Dauphiné, l'ayant successivement désolé depuis cette époque, l'abondance des grains n'en a pas moins subsisté constamment dans tous nos marchés, sans exception d'un seul, & à un prix très-inférieur à celui qu'on les payoit au paravant dans les temps de disette. Ajouterons-nous encore qu'une foule de bras inutiles, & qui laissoient précédemment une partie de leurs terres incultes, dans différens cantons de cette Province, parce qu'ils n'attendoient alors d'autres fruits de leurs travaux qu'une subsistance superflue dans des temps d'abondance, & une ressource insuffisante dans ceux de calamité, s'occupent à présent à l'envie les uns des autres, de cultiver leurs champs, par l'appas du profit qu'ils sont toujours certains d'en retirer. Tel est, Monsieur, le récit succint, mais frappant, que le Parlement me charge de vous faire, & à M. le Duc de Choiseul, des avantages qui résultent, pour les peuples de son Ressort, de l'Édit & de la Déclaration dont il s'agit, & si vous jugez à propos d'en rendre compte au Roi, la Compagnie vous prie en même-temps d'offrir, en son nom, à Sa Majesté les remercimens les plus respectueux & les plus soumis d'un bienfait aussi signalé.

J'ai l'honneur, *&c.*

---

gleterre, & nous verrons que depuis qu'on y a interdit l'exportation, les marchés de grains sont toujours vuides, malgré l'importation de cette denrée qui y a été considérable. On ne peut révoquer en doute, que plus on exportera, plus on cultivera. Le Colon qui craignoit autrefois l'abondance, par la raison qu'il appréhendoit de ne point trouver de débouchés pour se défaire de son grain, augmente aujourd'hui sa culture, & l'étend le plus qu'il lui est possible, par la raison qu'il est sûr de retirer non seulement ses avances, mais d'obtenir encore un produit net qui le paye de ses peines. Tous ceux qui voudront penser mûrement, seront forcés de convenir que l'exportation des grains est la chose la plus avantageuse à un État, & le seul moyen de prévenir une disette. Mais pourquoi nous étendre sur une vérité démontrée par l'expérience.

OBSERVATIONS

*De M*** de la Société d'Agriculture de ***. sur un insecte qui ronge les vignes.*

La Providence a suffisamment pourvu à ce que les Vignerons n'eussent à imputer qu'à leur propre faute les dommages dont M. de Brie se plaint dans votre Gazette, N°. 49 de cette année. Au détail qu'il donne, on ne peut méconnoître le scarabée, appellé par les Payfans du Lyonnois *piquabro*, & en meilleur françois bêche. Ce petit animal a une trompe longue & forte avec laquelle il commence ses ravages dès la fin d'Avril. Il pique le petiole d'une feuille quelconque, & dès-lors il y empêche toute circulation de la seve.

Avant que cette feuille mourante soit détachée, il sçait lui donner une forme spirale, telle que celle d'un cornet de papier. Il place dans les volutes, séparément, & comme au hazard, 3, 4 ou 5 œufs au plus. J'en ai vus qui étoient au dehors de la feuille. Ces œufs sont de la grosseur de la tête d'une très-petite épingle, d'un jaune clair, transparens & s'écrasent aisément.

Les vers ſortis de ces œufs ſont d'un gris clair, & ont la tête noire. On en trouve dès le 15 Juin, & même juſqu'aux vendanges. Ce n'eſt pas à eux, ni aux *piquabros ou bêches* qu'il faut faire la guerre, car elle ſeroit diſpendieuſe & peu utile, mais on peut la faire avec un ſuccès complet aux œufs dont les nids ſont ces feuilles mortes roulées ſuſpendues & offertes en perſpectives à tous les paſſans. Elles ſe diſtinguent ſenſiblement des autres feuilles mortes qui ſeroient roulées par une criſpation naturelle, en ce que l'on remarque aiſément ſur la queue ou petiole de ces feuilles, l'endroit où l'inſecte a piqué, & où a commencé la mort.

Au milieu du mois de Mai, ou au moins à la fin, on fera entrer dans les vignes de petits garçons qui enleveront & brûleront tous ces paquets. Cette recherche ne ſera pas fort diſpendieuſe, parce que les feuilles vives n'étant pas encore bien larges, ne cacheront pas les autres. On peut ſuivre aiſément alors 1200 ſeps par heure. Les Vignerons en ſe promenant le Dimanche avec leur famille, pourroient ſans peine & ſans frais détruire toutes ces retraites de leurs ennemis.

Le *piquabro ou bêche*, pond encore dans les mois de Juin & de Juillet, peut-être même auſſi plus tard, ainſi il ne faut pas diſcontinuer cette guerre. Elle eſt le plus ſûr remede que l'on puiſſe indiquer. L'agriculture demande beaucoup de travail & bien peu de recettes. Je ne ſçais ſi le fumier favoriſe la production de ces *béches*, malfaiſans par eux-mêmes & peres d'enfans plus méchans. Je peux aſſurer, qu'à Grigny en Lyonnois, j'en ai vus beaucoup cette année dans des vignes fumées au mois de Novembre dernier, & auſſi dans d'autres qui ne l'ont pas été depuis long-temps.

Dans cette Paroiſſe & dans celle des environs, on eſtime les fumiers dans les vignes beaucoup plus que ne fait l'Auteur des obſervations qui ſuivent la lettre de M. de Brie. J'y ai acquis depuis peu un vignoble compoſé en grande partie de jeunes vignes en mauvais état, & dont la langueur eſt univerſellement attribuée au défaut d'engrais. On y ſent autant qu'ailleurs tous les inconvéniens de fumer beaucoup, mais on n'y croira jamais qu'il ne faille point fumer du tout. (*a*)

MÉMOIRE ITATIEN.

Sur les Cataſtes, (b) *par J. A. Alberti de de Bologne, traduit en François, par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie, & Ingénieur de la Répubique de Pologne.*

Cet ouvrage contient les articles ſuivans: Idée d'un arpentage général ou d'un *cataſte*, avantage de faire un nouveau cadaſte, ordre à donner aux particuliers pour qu'ils laiſſent faire un arpentage général, différentes manieres de faire les cataſtes, articles regardans l'Arpenteur, précis de ſon travail, deſcription des inſtrumens, moyen de meſurer & d'arpenter dans le temps où la terre eſt couverte, ſans faire aucun dommage, formalités; un Arpenteur qui n'a que de la pratique, l'emporte ſur le théoricien, & celui qui réunit la théorie & la pratique, eſt le meilleur de tous les Arpenteurs, procès verbal de l'Arpenteur, moyen dont l'Arpenteur doit ſe ſervir pour s'aſſurer de la bonté de ſes opérations, récompenſes dues aux bons Arpenteurs, utilité des cartes, cartes générales des chemins très-utiles, obſervations ſur la Juridiction Eccléſiaſtique dans le cas du *cataſte*, les cartes rendent les cataſtes perpétuels, l'Arpenteur ne doit pas ſe ſervir de gens pour priſer & évaluer les terres, l'Arpenteur doit meſurer tous les champs, devoirs employés au cataſte, les Curés doivent annoncer à leurs Paroiſſiens le temps où l'on doit commencer le cataſte, l'Arpenteur n'eſt point obligé d'accomoder les différends qui peuvent ſurvenir; état de ce dont on doit tenir note dans les cataſtes, brouillard ou minute, ce que c'eſt; maniere d'eſtimer le terrein, récompenſe pour ce travail, meilleure maniere de faire

---

(a) *L'inſecte dont parle l'Auteur de ces obſervations, eſt préciſément celui qu'on nous a fait voir avec les feuilles roulées de la maniere dont il le décrit. Ainſi cette obſervation pourra être très-utile aux cantons qui ſont incommodés de cet animal deſtructeur.*

(b) *C'eſt ainſi que les Italiens écrivent & prononcent ce mot, & non pas* cadaſtres.

le cataſte ; on doit marquer les bornes des meſurages, renſeignemens à prendre pour l'Arpenteur, on ſe trompe ſouvent dans les grands meſurages, de quelle maniere il eſt aiſé de ſe tromper ; maniere de corriger les erreurs ſur les limites, deſcription qui doit accompagner le cataſte ; moyens pour perpétuer les cataſtes ; maniere d'eſtimer au juſte les terres, afin de n'être point obligé de toucher au cataſte.

Nous donnerons cette traduction dans nos Journaux. L'ouvrage Italien eſt très-eſtimé en Italie où l'uſage des cataſtes eſt très-commun.

AVIS.

Dans la Gazette N°. 45 de cette année, nous inſérames un Mémoire d'un Anonyme qui aſſure avoir un ſecret infaillible de conſerver les vins. Nous prions cet Anonyme de vouloir bien ſe faire connoître à nous, afin de pouvoir lui indiquer les perſonnes qui deſirent employer ſon ſecret, & qui nous ont fait l'honneur de nous écrire à ce ſujet. Il pourra s'adreſſer à M. de Grace, Auteur & Directeur de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, Bute S. Roch.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juin 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

CAEN.				ROUEN.				GRENOBLE.				LYON.			
Lieux des Marchés	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Avranches.	24			Andely.	28*	14									
Bayeux.	26		10	Caudebec.	29	4	6	Briançon.	28	17	6	LYON.	22	19	6
CAEN.	28	9	7	Dieppe.	30		6	Buis.	30						
Carentan.	23	3	8	Eu.	32	18	8	Creſt.	29	5		Montbriſon.	20*	4	9
Coutances.	28			Evreux.	29	16	3	Embrun.	26	5					
Mortain.	24			Giſors.	30	18	8	Gap.	26	6	3				
St. Lo.	32*	11	8	Le Havre.	29	16	6	GRENOBLE.	25	5	8	Roanne.	22	10	
Valognes.	21*	9	4	Lions.	31	18	4	Montelimart.	32*	10					
Vire.	24	18		Magny.	31	10		Romans.	28	17	3	St. Etienne.	24*	13	10
				Montiviliers				Valence.	26						
				Neufchatel.	33	15		Vienne.	24*			Villefranche.	22	10	
				Pont-de l'Arche.	31	4									
				Pont-Audemer.	36*	8									
				Pont-l'Ev.	32										
				ROUEN.	33	2	6								
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25	17	1	From. le ſep.	31	10	5	From. le ſep.	27	14	8	From. le ſep.	22	11	9
Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		3	9	Pain la liv.		3		Pain la liv.		3	
Avoine le ſ.	7	7	1	Avoine le ſ.	8	4	9	Avoine le ſ.	8	11	9	Avoine le ſ.	5	18	9
Foin le q.	1	13	5	Foin le q.	1	12	4	Foin le q.	2	12	5	Foin le q.	2	14	2
Paille le q.	1	2	4	Paille le q.	1	2	2	Paille le q.	1	5	9	Paille le q.	1	5	5

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 9 Juillet 1768.*	MARSEILLE. *le 29 Juin.*	CADIX. *le 21 Juin.*	DUNKERQUE. *le 30 Juin.*
Amſterdam, . 55 3 8e Londres, . . . 31 ¼ Hambourg, . 176 Madrid, . . . 15 1 6 Cadix, . . . 15 Livourne, . . 95 ½ Lyon, . . . 1 p ⅋	Londres, . . 31 ¼ Amſt. . . . 54 ¼ Cadix, . . . 15 5 Madrid, . . 15 7 6 Livourne, . . 97 Naples . 1 . 86 Gênes, . . . 95 ¼ Paris, . . ½ p ⅋ b. Lyon. P. . ¼ p ⅋ b. Montpellier, au pair. Piaſtres, . . . 49	Paris, . . . 77 Amſt. . . 96 ½ à ¼ Lond. . 40 à 39 7 8e Madrid. . . au pair. MADRID. *le 27 Juin.* Londres, 40. 3 8e. à ½ Amſterd. . . 96 ½ Paris, . 15 9 à 15 10 Cadix.	Londres à deux uſances, 22 l. 18 ſ. la l. ſt. Amſterdam à deux uſances, 220 l. pour cent fl. banco. Paris à deux uſances un demi p. cent p. Idem à court jour, ¼ p ⅋ B.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi,

Du 28 Mai 1768,

Qui en ordonnant l'exécution de ceux des 7 Septembre 1688, premier Février & 10 Mai 1689, & en les interprétant en tant que de beſoin, ordonne, aux exceptions y contenues, que les Cuirs tannés & corroyés, Vaches de Rouſſy, Peaux de veau & autres paſſées en couleur, ſoit en pieces entieres, ſoit en bandes ou autrement; comme auſſi tous ouvrages de Cuirs & Peaux, tels que Bottes Bottines, &c. venant de l'Étranger, payeront à toutes les entrées du Royaume, vingt pour cent de leur valeur.

LE Roi s'étant fait repréſenter en ſon Conſeil, les Arrêts rendus en icelui les 7 Septembre 1688, premier Février & 10 Mai 1689, par leſquels, pour favoriſer la main-d'œuvre du Royaume, & aſſurer la préférence aux Fabriques nationales, il auroit été ordonné que les cuirs tannés & corroyés, les vaches de Rouſſy, & les peaux de veau & autres paſſées en couleur venant des pays étrangers, payeroient à toutes les entrées du Royaume, vingt pour cent de leur valeur: & Sa Majeſté étant informée que pluſieurs Marchands & Négocians refuſent d'acquitter ledit droit de vingt pour cent ſur leſdits cuirs tannés & corroyés, vaches de Rouſſy, peaux de veau & autres paſſées en couleur, lorſqu'ils les introduiſent coupés par bandes, ou employés, ſoit en courroies, ſoit en toute autre ſorte d'ouvrages, encore que leſdits ouvrages doivent être d'autant plus ſujets aux mêmes droits, qu'ils ont reçu dans les pays étrangers une main-d'œuvre de plus, & que leur introduction nuit non-ſeulement aux tanneries, mais encore à nombre d'autres Manufactures du Royaume. A quoi deſirant pourvoir. Vu l'avis des Députés au Bureau du Commerce: Oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne que les Arrêts des 7 Septembre 1688, premier Février & 10 Mai 1689, ſeront exécutés ſuivant leur forme & teneur; en conſéquence, & en les interprétant en tant que de beſoin, veut Sa Majeſté que les cuirs tannés & corroyés, vaches de Rouſſy, peaux de veau & autres paſſées en couleur, ſoit en pieces entieres, ſoit en bandes ou autrement: comme auſſi tous ouvrages de cuirs & peaux tels que bottes, bottines, ſouliers, bas, culottes, gands, harnois, brides, ſelles, ceinturons & autres ſemblables, venant des pays étrangers, paye-

ront à toutes les entrées du Royaume vingt pour cent de leur valeur : N'entend néanmoins Sa Majeſté comprendre dans les diſpoſitions du préſent Arrêt, les peaux de chêvres & celles de moutons, paſſées en blanc, jaune ou autres couleurs, en façon de chamois, qui ſeront propres aux Manufactures de gands, leſquels continueront à ne payer que les droits ordinaires des tarifs, conformément à l'Arrêt du 15 Mars 1689. N'entend pareillement, Sa Majeſté, rien changer à la fixation qui a été faite par autre Arrêt du 10 Mai de ladite année 1689, pour les peaux de veau corroyées, venant des pays étrangers, qui continueront de payer, pour tenir lieu dudit droit de vingt pour cent, celui de 6 # de chaque douzaine de peaux. Et ſera le préſent Arrêt lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 28 Mai 1768, *Signé* PHELYPEAUX.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 1r Juille 1768.*

Les Navires François le *S. Charles*, de 100 tonneaux, Capitaine *Foucher*, Armateurs MM. *Bouteiller*; le *Darius*, de 250 tonneaux, Capitaine *Lecadre*, Armateurs MM. *Teſſier* & *Galipaud* fils, ſont en charge dans ce Port; le premier pour la Guinée; le ſecond pour la Martinique, Saint-Marc & le Port-au-Prince, devant partir vers le 20 de Juillet.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port, les Navires Étrangers la *Demoiſelle Anne*, de 150 tonneaux, Capitaine *Barent Adrians*, Interprete le ſieur *Boudet*; le *Broder Luſti*, de 100 tonneaux, Capitaine *Joris Altena*, Interprete le ſieur *Odiette*, tous deux pour Bruges; la *Solitude*, de 140 tonneaux, Capitaine *Chriſtian Danberg*, Interprete le ſieur *Odiette*, pour Stomſtadt en Suede; & la *Demoiſelle Bankje*, de 120 tonneaux, Capitaine *Folker Jockes*, Interprete le ſieur *Vau Neunen*, pour Amſterdam.

DE ROUEN, *le 2 Juillet.*

La Frégate la *Victoire*, d'environ 160 tonneaux, 14 canons, autres menues armes à proportion & 18 hommes d'équipage; commandés par le Capitaine *Thomas Fauqueux*, de Dieppe, eſt en charge dans ce Port pour Cadix, & partira inceſſamment. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à M. *Louis Alexandre Dambourney*, Négociant; au Capitaine en ſon bord, ou au ſieur le *Boulanger* ſon Courtier.

DE HONFLEUR, *le 3 Juillet.*

Le Navire le *Boutin*, de 400 tonneaux, Capc. *du Nevéu*, eſt en charge dans ce Port pour le Cap, & partira dans le court. d'Août prochain. Ceux qui voudront y charger des marchandiſes ou s'y embarquer, pourront s'adreſſer à Paris, à M. *Paul Prevoſt*, Caiſſier Général des ponts & chauſſées; à Ronen, à MM. *veuve de la Croix, Goſſey* & Compagnie; & à Honfleur, à MM. *Berard, le Grand* & Comp., Armateurs de ce Navire, qui offre toutes les commodités poſſibles pour les Paſſagers, ayant dunette & galerie.

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1768.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
Ac. des Indes.	1212 ½	1212 ½	1210
Emp. de la Com.	424	424	424
Prom. à 5 p%.			15
Prom. à 4 p%.	40	40	40
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	902 ½	905	905
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	8 ½	8	8
3e. Loterie.	4	4	4
Annuités.	335	335	335
Coup. d'An.	67	67	67
Emp. de 50 mil.	38	37 ½	37 ½
Emp. de 30 mil.	39 39 ½	39 ½	39 ½
Col. 1759.			
Canada.	44 ½	44 43 ½	43 ½
4e. L. Epoques.	14 12e 19	14 ½ 12e 19	14 ½ 12e. 19
Nouette.	37 ½	37 ½	37 ½
Ac. de la caiſſe	dup. 70	dup. 65	1190
CONTRATS.			
tirage de la C.	1e. 410.	1e. 410. 3e. 354	1e. 411
Bretagne.			